

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Dépendance, covid-19, déserts médicaux : une levée de fonds de 5 millions d'euros pour mieux soigner



L'État français, via le programme d'investissements d'avenir, la Banque des Territoires, Macif et SWEN Capital Partners s'engagent aux côtés de TokTokDoc. Objectif : mieux soigner, par la télémédecine, les personnes âgées et fragiles qui vivent dans les EHPAD.

Qui est TokTokDoc ?

La start-up strasbourgeoise TokTokDoc a été fondée en 2016 par Dan Grünstein, docteur en sciences, Institut Max Planck et le Dr Laurent Schmoll, chirurgien ORL. Leur diagnostic : le suivi médical des résidents d'EHPAD ne passe pas nécessairement par des déplacements en ambulance, et encore moins par le recours à la médecine d'urgence. La télémédecine, telle qu'elle est pratiquée par les plateformes les plus connues, ne peut pas toujours répondre à leurs besoins. En effet, la visioconférence n'est pas adaptée aux patients qui souffrent de problèmes cognitifs, auditifs ou qui sont simplement fragilisés par le grand âge. Il faut une autre option pour les 18 millions de personnes âgées, isolées ou dépendantes en France. C'est pourquoi ils ont fondé TokTokDoc : une solution innovante de télémédecine qui associe le numérique et l'humain.

A quoi va servir la levée de fonds ?

TokTokDoc a annoncé une levée de fonds de 5 millions d'euros. L'État, via le Programme d'Investissements d'Avenir « Territoires d'innovation », la Banque des Territoires, Macif, via son fonds d'investissement Macif Innovation dédié aux start-up et insurtech et SWEN Capital Partners, via son fonds FCPI Innovation Pluriel n°5, investissent dans TokTokDoc. Ils rejoignent les actionnaires historiques, notamment Crédit Mutuel Arkéa et le Groupe Vivalto qui renouvellent leur engagement. Des financements bancaires complètent ces investissements.

Grâce à cette levée de fonds, TokTokDoc va pouvoir généraliser, sur tout le territoire national, son approche pertinente de la télémédecine et répondre aux besoins des déserts médicaux. Avec une prise en charge médicale, à distance mais humaine, 18 millions de personnes âgées, atteintes de maladies chroniques et invalidantes, de patients souffrant de handicaps physiques ou mentaux, mais aussi des individus touchés par la pandémie ou isolés, pourront être soignés efficacement en établissement ou à leur domicile.

Qui bénéficie de ces consultations à distance aujourd'hui ?

Des personnes âgées dépendantes et fragiles vivant dans des EHPAD, gérés par des départements ou par des centres communaux d'action sociale, des maisons ou foyers d'accueil médicalisé, des services de soins à domicile. Les consultations ont débuté dans le Grand Est ; l'essor de TokTokDoc est désormais en marche dans plusieurs autres régions, notamment en Ile-de-France et en Normandie. A ce jour, plus de 300 établissements en France sont équipés de la solution développée par la start-up strasbourgeoise.

Comment s'effectue la consultation ?

La consultation n'est aucunement déshumanisée ! Le patient est assisté d'un(e) infirmier(e) formé(e) à la télémédecine par la start-up TokTokDoc. Ce soignant réalise les gestes techniques demandés à distance par le médecin et lui transmet les informations médicales nécessaires. Il dispose d'un stéthoscope, connecté à une tablette, qui lui permet de vérifier le rythme cardiaque et les poumons du patient. Le médecin, en visioconférence, écoute le cœur ou le souffle de la personne âgée en temps réel, comme s'il était à son chevet. La faiblesse du réseau WiFi dans certaines régions n'est pas un obstacle : les tablettes sont équipées de la 4G.

Qui est le médecin à distance ?

L'application met la personne malade en lien avec un médecin en visioconférence : son généraliste, un spécialiste, un expert d'un hôpital... Lorsque les EHPAD s'abonnent à TokTokDoc, ils prennent contact avec leur propre réseau : les médecins traitants des résidents et les médecins du centre hospitalier le plus proche par exemple. Néanmoins un réseau de médecins généralistes et spécialistes de second recours est disponible sur demande. Les médecins peuvent, si besoin, être sollicités en urgence sans avoir eux-mêmes à se déplacer.

TokTokDoc propose aussi des téléconsultations avec échographe cardiaque et électro-cardio-gramme connectés permettant une grande précision même à distance et sans déplacer le patient ! Ainsi, le suivi des maladies cardiologiques peut être réalisé à distance. De façon plus générale, un grand nombre d'autres pathologies peuvent être prises en charge : problèmes ORL, dépistage des lésions dermatologiques, maladies rhumatologiques, psychiatriques, endocrinologiques etc... A l'issue de la visioconsultation, le médecin peut rédiger une ordonnance et être rémunéré. Ces consultations sont remboursées par l'Assurance Maladie, au même titre que les consultations en présentiel.

Quels bénéfices en attendre ?

1. Le premier bénéfice est humain et il revient à la personne âgée dépendante ou fragile : elle n'a pas besoin de sortir de sa chambre, voire de son lit pour être soignée de façon efficace. Elle évite un déplacement anxiogène et un risque de contamination lors des sorties pour consultation médicale.
2. Les EHPAD en retirent un réel bénéfice sur le plan organisationnel : pas de déplacement sanitaire à prévoir, pas de personnel mobilisé pour une consultation. Ils peuvent se reposer sur le savoir-faire des équipes de TokTokDoc.
3. Un bénéfice économique pour l'Assurance Maladie : pas de dépenses liées aux transports sanitaires, des consultations organisées dans le strict respect du parcours de soins, un risque réduit de complications, de contaminations... et donc de surcoûts liés à des hospitalisations puisque les personnes âgées peuvent être prises en charge très rapidement.

Quelques chiffres

- Actuellement **800 000 personnes dépendantes**, souvent atteintes de plusieurs pathologies, vivent en EHPAD
- Environ **400 000** d'entre elles (50%) passent en moyenne **20 jours par an à l'hôpital**. En cause : un défaut de prise de charge, souvent par manque de médecin disponible pour se déplacer ou par manque de suivi et de prévention
- Le **coût pour l'Assurance Maladie**, sur la base de 1000€ par nuit passée à l'hôpital, est de **8 à 9 milliards €**... Evitable !
- La solution TokTokDoc permet de réduire au moins de moitié cette dépense et de générer une **économie de 4 milliards €**

Ils ont dit...

“ On ne peut accepter que des territoires n'aient pas accès à la télémédecine (ou simplement au télétravail) faute d'accès au haut débit ! C'est une question d'égalité entre les citoyens. Lutter contre la fracture numérique, c'est lutter contre la fracture territoriale. ”

Jean Castex, Premier Ministre - tweet du 16 janvier

“ L'offre de TokTokDoc a été précieuse et a permis une télémédecine agile, notamment car le patient n'avait pas à sortir de sa chambre. ”

Régis Febvre, Conseil Départemental du Bas-Rhin - Lagazette.fr

“ Nous sommes persuadés que les infirmières peuvent jouer un rôle déterminant dans une télémédecine impactante. Par leur présence, la téléconsultation est enrichie d'un examen physique et d'éléments diagnostiques grâce aux dispositifs médicaux connectés (échographie cardiaque, gazométrie, ECG, stéthoscope, audiométrie). Le médecin peut se concentrer sur un acte à distance bien préparé et le patient, rassuré, bénéficie d'une prise en charge intégrale. Ce mode de soins qui associe le numérique et l'humain permet d'éviter de nombreux transports et hospitalisations et s'avère source d'économies substantielles pour l'Assurance Maladie. ”

Dr Laurent Schmoll, chirurgien ORL, cofondateur et directeur médical de TokTokDoc

“ L'entrée de l'État au capital relève d'une marque de confiance. Elle conforte la place de TokTokDoc en tant qu'acteur innovant, engagé dans les grands enjeux de santé publique. Nous voulons jouer le premier rôle d'une télémédecine qui apporte beaucoup aux personnes les plus vulnérables et isolées. Pour pallier les inégalités d'accès aux soins liés aux déserts médicaux et aux enclaves sociales, nous sommes convaincus de l'apport décisif d'une télémédecine augmentée de l'intervention d'infirmières dédiées et embarquant les réseaux de médecins, dans le respect du parcours de soins du patient. ”

Dan Grünstein, docteur en sciences, Institut Max Planck, cofondateur et CEO de TokTokDoc

“ L'Etat nous a confié un mandat pour accompagner des projets pouvant avoir un impact majeur dans les territoires. C'est le pari que nous faisons avec Toktokdoc, qui répond de manière très innovante à deux enjeux d'actualité et indissociables : faciliter l'accès au soin dans tous les territoires et accompagner les établissements de santé dans l'appropriation de la télémédecine. ”

Gabriel Giabicani, directeur de l'innovation et des opérations à la Direction de l'investissement de la Banque des Territoires

“ La Macif est fière d’accompagner le déploiement de TokTokDoc et de contribuer à l’essor de l’accès aux soins, au bénéfice du plus grand nombre et des plus fragilisés. La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé est au cœur de nos priorités, et c’est en cela que notre engagement dans TokTokDoc prend tout son sens. ”

Erwann Berthélemé, Directeur de Macif Innovation

“ Nous sommes particulièrement heureux de pouvoir accompagner Dan Grünstein et ses équipes dans cette nouvelle phase du développement de TokTokDoc : une solution de télémédecine au service des plus fragiles et un projet de Polyclinique mobile particulièrement prometteur pour la protection des patients. Un modèle inspirant à encourager pour une amélioration continue des soins en France. ”

Xavier Le Blan, Responsable de l’activité Innovation, SWEN Capital Partners



CONTACTS PRESSE

Pour TokTokDoc

- Annie Eggermann - Agence Katana Santé - 06 07 78 50 83 - a.eggermann@katanasante.com
- Alexandre Séguès, directeur de la communication - 07 57 47 03 53 - alexandre.segues@toktokdoc.com
www.toktokdoc.com

Pour la Banque des Territoires - Groupe Caisse des Dépôts

- Marie-Caroline Cardi - 06 38 53 97 67 - marie-caroline.cardi@caissedesdepots.fr -  @BdT_DR

Pour Macif

- Marion Quint - 01 55 31 67 18 - 06 28 11 56 38 - mquint@macif.fr

Pour SWEN Capital Partners

- Lola Fornari - 01 40 68 60 74 - 06 49 87 28 35 - lfornari@swen-cp.fr

Pour le Crédit Mutuel Arkéa

- Ariane Le Berre-Lemahieu - 02 98 00 22 99 - ariane.le-berre-lemahieu@arkea.com -  @cmarkea

À propos de TokTokDoc

Créé en 2016, TokTokDoc déploie ses solutions dans près de 300 établissements sanitaires, médico-sociaux et structures ambulatoires. Quotidiennement, plus de 25 000 patients bénéficient de son service de télémedecine. Après s'être forgée une légitimité sur le secteur de l'Ehpad de par son expertise de la télémedecine dédiée au grand âge, TokTokDoc étend son savoir-faire à l'ensemble du secteur médico-social (personnes en situation de handicap), aux structures sanitaires (établissements de santé et soins de suite et réadaptation), aux services ambulatoires de ville (services infirmiers à domicile), aux résidences services et autonomie ainsi qu'aux collectivités. Depuis 2018, TokTokDoc porte l'expérimentation unique en France de la Polyclinique mobile de télémedecine. Cette innovation organisationnelle et financière, permise au titre de l'Article 51 de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale de 2018, reprend le concept d'un hôpital " hors les murs ", pour prodiguer les soins spécialisés au chevet des personnes fragilisées et dépendantes, au moyen d'un réseau d'experts distants et d'une équipe mobile d'infirmières dédiées.

www.toktokdoc.com

À propos du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA)

Engagé depuis 10 ans et piloté par le Secrétariat général pour l'investissement auprès du Premier ministre, le PIA finance des projets innovants, contribuant à la transformation du pays, à une croissance durable et à la création des emplois de demain. De l'émergence d'une idée jusqu'à la diffusion d'un produit ou service nouveau, le PIA soutient tout le cycle de vie de l'innovation, entre secteurs publics et privés, aux côtés de partenaires économiques, académiques, territoriaux et européens. Ces investissements reposent sur une doctrine exigeante, des procédures sélectives ouvertes, et des principes de cofinancement ou de retours sur investissement pour l'Etat. Le quatrième PIA, dit PIA4, doté de 20 milliards d'euros d'engagements sur la période 2021-2025, soutiendra dans la durée l'innovation sous toutes ses formes, pour que notre pays renforce ses positions dans des secteurs d'avenir, au service de la compétitivité, de la transition écologique, et de l'indépendance de notre économie et de nos organisations.

www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi

 @SGPI_avenir

À propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux. Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr

 @BanqueDesTerr

À propos de Macif

Assureur mutualiste, la Macif s'engage au quotidien auprès de ses 5,5 millions de sociétaires et clients pour protéger le présent et permettre l'avenir. Marque singulière, la Macif propose des offres et services de protection simples et utiles en assurances dommages, santé-prévoyance et finance-épargne. Gérant plus de 18,4 millions de contrats, la mutuelle d'assurances a réalisé un chiffre d'affaires de près de 6,4 milliards d'euros en 2019. Depuis janvier 2021, la Macif est affiliée à Aéma Groupe.

www.macif.fr

À propos de SWEN Capital Partners

SWEN Capital Partners est un acteur de référence de l'Investissement Responsable en non coté en Europe avec plus de 5,8 milliards d'euros d'actifs engagés* au travers de ses gestions en multi-stratégies et en gestion directe. La société de gestion, détenue par les Groupes OFI et le Crédit Mutuel Arkéa ainsi que ses salariés, place depuis près de 10 ans la démarche ESG et le Climat au cœur de son approche et offre à ses clients des solutions de placement innovantes et durables. SWEN Capital Partners accompagne les entrepreneurs et ses partenaires dans une démarche d'amélioration d'impact et de création de valeur durable. L'équipe Innovation de SWEN Capital Partners investit notamment dans des startups françaises de la santé, de la tech et du digital, de l'amorçage à la série B.

*Calculés en montants des engagements cumulés

www.swen-cp.fr

À propos du Crédit Mutuel Arkéa

Le Crédit Mutuel Arkéa est composé du Crédit Mutuel Arkéa, des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et de leurs caisses locales adhérentes, ainsi que de près de quarante filiales spécialisées (Fortuneo, Monext, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Arkéa Investment Services, Suravenir...). Il compte plus de 10 500 salariés, près de 2 800 administrateurs, 4,7 millions de sociétaires et clients dans la bancassurance et affiche un total de bilan de 157 milliards d'euros. Crédit Mutuel Arkéa se classe parmi les tout premiers établissements bancaires ayant leur siège en région.

www.arkea.com